

1. DISPONIBILITÉ

Les conditions générales de vente sont disponibles sur <https://laboratoire-ceralim.fr>.

2. APPLICATION DES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à l'intégralité des prestations, services et ventes de notre Société. En conséquence, le fait de passer commande implique de la part du client l'acceptation sans réserve de ces conditions générales.

3. COMMANDES

La commande est ferme et définitive à la date de l'acceptation du contrat par le client.

Un contrat est considéré comme accepté dès la première prise en charge d'un de vos échantillons pour analyse. Les demandes d'analyses doivent mentionner, au minimum, la référence des échantillons, la désignation des prestations demandées, l'identité du demandeur, les adresses de livraison des résultats et de facturation. Toute annulation intervenant après le début des travaux entraînera la facturation des travaux entrepris.

4. TARIFS

Les prix sont exprimés en Euros Hors Taxes. Pour tout échantillon, les tarifs applicables sont ceux mentionnés sur un contrat accepté par le client. La société se réserve le droit de réactualiser à tout moment la tarification et la nature des prestations. Les modifications tarifaires sont indiquées explicitement au client, au moins un mois avant la date d'entrée en vigueur des nouveaux tarifs par courrier postal ou par mail. Les taxes applicables sont celles en vigueur à la date de facturation.

5. FACTURATION ET CONDITIONS DE PAIEMENT

Toute prestation de l'entreprise fait l'objet d'une facturation. Elles sont payables par chèques, virements, prélèvements. Les paiements sont sans escompte.

Dans le cas où le règlement intervient après la date d'échéance portée sur la facture, une pénalité de retard peut être appliquée. Toutes les prestations faites par CERALIM à ses clients sont payables dans un délai de 30 jours à compter de la date de la facture. Des conditions particulières de règlement, mentionnées sur la facture, peuvent être appliquées.

Tout règlement effectué après la date de paiement, figurant sur la facture, entraîne la facturation de pénalités de retard, conformément à l'article L.441-6 du Code du Commerce. Les pénalités, au taux de 8 % par an, sont exigibles le jour suivant la date du règlement indiquée sur la facture sans qu'un rappel soit nécessaire.

Les factures mentionnent également l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement en cas de retard de paiement, conformément à l'article D.441-5 du Code du Commerce.

Le client n'a pas le droit de retenir ou de différer le paiement des sommes dues au Laboratoire CERALIM.

6. PRESTATIONS ET TRANSFERT

Dans le cas des prélèvements ou de collectes d'échantillons réalisés par CERALIM, l'acheminement des échantillons est réalisé sous notre responsabilité.

Le Laboratoire CERALIM se décharge de toute responsabilité concernant le délai de transport et l'état des échantillons à la suite du transport par un tiers. Le Laboratoire CERALIM se réserve le droit de refuser un échantillon endommagé ou ne respectant pas les critères d'acceptabilité fixés par le Laboratoire CERALIM, ou encore un échantillon qui n'entre pas dans le cadre des compétences de la société.

Le laboratoire CERALIM informera le client du motif de refus dans les 2 jours ouvrés après réception au laboratoire. Chaque échantillon transmis sera accompagné d'une demande d'analyse. Un retard dans la réalisation de la prestation ne pourra ni donner lieu à des dommages et intérêts ni à pénalités.

7. GARANTIES ET RESPONSABILITÉS

Les analyses sont effectuées dans les conditions citées dans le contrat. Si la responsabilité du Laboratoire CERALIM venait à être engagée, pour quelque cause que ce soit, le montant du préjudice dû par le Laboratoire CERALIM ne saurait être supérieur au montant Hors Taxes du prix facturé au titre de la prestation à l'occasion de laquelle est intervenu le dommage.

CERALIM n'autorise pas ses clients à faire référence à son accréditation (Accréditation Cofrac essais n° 1-1546, portée disponible sur www.cofrac.fr). Les rapports d'essai doivent être utilisés uniquement dans leur format initial et ne peuvent être reproduits partiellement.

8. ECHANTILLONS

Pour des raisons de sécurité tant au cours des manipulations qu'au cours de l'analyse, le client doit mettre en garde CERALIM contre les dangers présentés par les produits à analyser en indiquant la nature de ces dangers.

Les échantillons remis au Laboratoire CERALIM sont réputés sans valeur commerciale. Le client ne peut donc prétendre à des dédommagements en cas de perte ou destruction des échantillons, quelle qu'en soit la cause.

Dans le cas où les échantillons seraient prélevés par le Laboratoire CERALIM, les frais de prélèvements et de déplacement seront refacturés au client selon les modalités définies dans le contrat.

Dans le cas où le transport des échantillons est à la charge du client, celui-ci s'engage à les réaliser dans le respect des conditions évitant toutes modifications microbiologiques.

9. RÉSULTATS D'ANALYSE

Les résultats d'analyse sont rendus sous forme de rapport d'analyse en un seul exemplaire original signé. Ils sont envoyés par courrier ou courriel aux adresses figurant sur la fiche client.

Tout retard éventuel dans les productions de résultats ne pourra donner lieu au profit du client à des dommages ou intérêts ou à l'annulation de la commande.

10. CONFIDENTIALITÉ

Le personnel du Laboratoire CERALIM est tenu au secret professionnel et s'est engagé à ne pas communiquer à des tierces personnes, tant physiques que morales, les résultats des analyses, sauf accord préalable entre les parties. L'ensemble des informations obtenues ou générées au cours des activités d'essais sont strictement confidentielles, sauf si la loi impose au laboratoire de les divulguer.

Ainsi certaines informations peuvent être communiquées auprès de services officiels ou de tout autre administration de l'Etat l'exigeant.

11. RECLAMATIONS

Le processus de traitement des réclamations est disponible sur demande.

Toute réclamation doit faire l'objet d'une demande par écrit (courrier postal ou courrier électronique sur technique@ceralim.fr).

12. RÈGLEMENT DE DIFFÉRENTS

Les présentes conditions générales de vente sont soumises au droit français. Tout litige entre le Laboratoire CERALIM et le client sera réglé à l'amiable entre les deux parties en premier lieu. Dans le cas où il ne serait pas possible de régler le litige à l'amiable, le litige sera de la compétence exclusive du tribunal de commerce d'Orléans.